Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive, mise en oeuvre du Livre blanc

2000/2088(COS) - 15/05/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Roy PERRY (PPE-DE, UK) sur l'évaluation du Livre Blanc de la Commission sur la société cognitive, le Parlement européen déplore avant tout l'absence de crédits additionnels pour atteindre les objectifs du Livre Blanc. Il regrette qu'après cinq ans de mise en oeuvre de ce dernier, la Commission n'ait pas été en mesure d'indiquer clairement si des résultats concrets ont pu être obtenus. Pour le Parlement, ce rapport demeure incomplet dans la mesure où l'efficacité des actions mises en oeuvre n'est pas évaluée, que le rapport ne tient pas compte de la contribution du Fonds social européen, principal instrument de l'Union dans le domaine de la formation et ne contient pas suffisamment d'informations sur les mesures destinées à des groupes cible spécifiques comme les femmes, les travailleurs âgés et les personnes handicapées. À l'avenir, la Commission devrait inclure un certain nombre d'éléments dans ses Livres blancs consacrés à cette question. Tout au moins, des objectifs clairement définis et réalistes, la démonstration de la "valeur européenne ajoutée" de l'action proposée, l'évaluation du coût intégral de toute action engagée, des indicateurs de performance en vue de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs prévus ainsi qu'un calendrier réaliste des actions à mener. Il faut en outre que ces rapports mesurent le succès ou l'échec des actions prévues. À l'analyse du bilan présenté par la Commission, le Parlement constate que la formation aux technologies de l'information est insuffisante pour le corps enseignant et que la pénurie de travailleurs qualifiés de la "nouvelle économie" en Europe est, de ce fait, criante. Se réjouissant du rapprochement effectué entre l'école et le monde des affaires, il demande qu'un effort supplémentaire soit déployé pour qu'un nombre croissant d'étudiants puisse bénéficier d'une expérience en entreprise et qu'une plus vaste information soit diffusée au sujet de ces opportunités en attirant l'attention sur les résultats obtenus au niveau de l'emploi. Il demande en particulier à la Commission de fournir des précisions sur le financement des projets relatifs à l'école de la deuxième chance. En matière d'apprentissage des langues, le Parlement estime qu'une priorité accrue devrait être accordée à l'enseignement linguistique dans les systèmes éducatifs des États membres de façon à garantir que tous les jeunes sortant de l'école maîtrisent au moins une langue européenne en dehors de leur langue maternelle. En ce qui concerne l'investissement en formation (objectif V du Livre Blanc), le Parlement invite la Commission à fournir aux entreprises le soutien nécessaire sous forme d'assistance-conseil pour pouvoir poursuivre cet objectif. Il demande également l'examen plus minutieux des services d'orientation professionnelle et de conseil à l'emploi existant dans les États membres afin de mieux répondre aux besoins des personnes sur les possibilités d'emploi et de stages dans un autre État membre. Pour les personnes en situation d'exclusion ou handicapées, il faudrait ouvrir davantage de perspectives d'emploi via des modules deformation adaptés (ex.: promotion de l'enseignement du langage des signes,...). L'apprentissage tout au long de la vie constitue également un moyen puissant d'intégration pour les groupes menacés d'exclusion sociale. Dans ce contexte, un effort tout particulier est demandé aux États membres pour éradiquer l'illettrisme. Il demande que soit également prise en compte la situation des personnes plus âgées touchées par des plans de reconversion ainsi que la situation des plus jeunes qui, du fait de leur manque d'expérience, éprouvent des difficultés à entrer dans le monde du travail. Il faut en outre tout faire pour lever les obstacles à la reconnaissance des titres d'études entre États membres et encourager la mobilité dans toutes les régions d'Europe.